

REUNION DU 7 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le sept mai, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis, SAINT-SOLIEUX Béatrice, DUFOUR Cédric, GROUX Nicolas.

Absents : JABELIN Nathalie, CARRE Hyacinthe qui a donné pouvoir à GROUX Nicolas et DÉsirÉ Maxime qui a donné pouvoir à BARDET Bruno.

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 17/03/2015.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014

M. BARDET Bruno devient président de séance. Il présente le compte administratif 2014 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1°) Lui donne acte, par 7 voix « Pour », 0 « Contre » et 1 abstention, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	155 927.89	-	155 927.89
Recettes	155 436.09	-	155 436.09
Résultat	- 491.80	-	- 491.80
INVESTISSEMENT			
Dépenses	27 833.07	-	27 833.07
Recettes	10 136.18	-	10 136.18
Résultat	- 17 696.89	-	- 17 696.89
RESULTAT	- 18 188.69	-	- 18 188.69

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

M. le Maire présente le compte de gestion 2014 de Rosine LO PRESTI qui a été la comptable de notre Commune en 2014.

Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
 Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014 ce jour ;
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2014 ;
 Constatant que le compte administratif 2014 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2014	Résultat N-1	Vir. en inv. N	Résultat N	Clôture N	R. à R.	Solde R.à R.	Affect.Report N+1
FONCTIONNEMENT	73 863.49	-	- 491.80	73 371.69		/	73 371.69
INVESTISSEMENT	91.23		- 17 696.89	- 17 788.12	/	/	- 17 788.12
TOTAL	73 772.26	-	- 18 188.69	55 583.57	/	/	55 583.57

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation ;

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter au Budget 2015, la somme de 55 583.57 € à la section de fonctionnement (c/002) et 17 788.12 € à la section d'investissement (c/ 1068).

4. TAXES LOCALES D'IMPOSITION

M. le Maire présente les propositions que la Commission des Finances a mises au point lors de sa dernière réunion :

Libellés	Taux
Taxe d'habitation	17,50 %
Taxe sur le foncier bâti	19,50 %
Taxe sur le foncier non bâti	39,50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux proposés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2015.

5. BUDGET PRIMITIF 2015

Avant de présenter le budget élaboré par la Commission des Finances, M. le Maire fait part à l'Assemblée de sa vive inquiétude consécutive à la baisse triennale des dotations de l'Etat, chiffrée cette année à plus de 8 000 € et amplifiée par le transfert des charges de l'Etat vers les Communes, notamment celles liées à la réforme des rythmes scolaires, à la mise en place du document unique et la loi en faveur de l'accessibilité.

La vente de l'immeuble communal permet aujourd'hui de réaliser les travaux prévus au programme et difficilement reportables puisqu'opportuns et acceptés par le SIVOM et la Communauté d'Agglomération pour respectivement les Rues du Haut et de Rumigny. Le projet lié au cimetière est également subventionné par le Conseil Général.

M. le Maire insiste sur la nécessité de trouver de nouvelles recettes afin d'éviter toute augmentation des taxes locales. Il présente le Budget Primitif 2015 mis au point par la Commission des Finances. Le bilan global se présente selon le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	213 166.00 €	213 166.00 €
INVESTISSEMENT	100 553.00 €	100 553.00 €
T O T A L	313 719.00 €	313 719.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif 2015 ; celui-ci sera joint en annexe de la présente délibération et transmis à la Préfecture pour visa, puis à la Perception en tant que document budgétaire.

6. RACHAT / ECUREUIL MONÉTAIRE

M. le Maire fait le point sur le règlement des participations dues aux organismes intercommunaux, notamment celles du Syndicat Scolaire et du SIVOM de Boves. Il est nécessaire de disposer de fonds qui permettront de régler les sommes dues, ce qui pas le cas à ce jour.

M. le Maire rappelle aux Conseillers que la Commune dispose d'un placement « Ecureuil monétaire » dont la valeur au 1^{er} janvier 2015 est de 20 052,11 € auprès de la Caisse d'Epargne ; il propose le rachat de ce placement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, ce rachat et demande à M. le Maire de faire les démarches auprès de la Caisse d'Epargne et de la Trésorerie Principale d'Ailly sur Noye, pour réaliser cette opération financière.

7. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DU CANTON DE BOVES

M. le Maire expose à l'Assemblée que, pour faire suite à la suppression du Canton de Boves à compter du 1^{er} janvier 2015 (décret 2014-263 du 26/02/2014), le Comité Syndical du SIVOM du Canton de Boves, par décision du 13 avril 2015, s'est prononcé pour :

- la transformation du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la carte du Canton de Boves, en Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la carte de Boves ;
- la dénomination suivante : « SIVOM de Boves ».

Cette décision étant soumise aux dispositions de l'article L5211-20 du CGCT, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement à ces dispositions.

8. « JOURNÉE CRAIE »

M. Bruno BARDET fait le point sur l'opération qui se déroulera le 6 juin. Une première réunion des agriculteurs cultivant sur notre territoire a eu lieu le 29 avril ; elle a permis de mettre au point les interventions sur les chemins communaux :

- Priorité 1 : le chemin reliant la route d'Estrées à celle de Sains ;
- Priorité 2 : le chemin reliant la Rue du Haut à la route de Saint-Sauflieu ;
- Priorité 3 : les autres chemins.

A noter que 130 tonnes de ballast (+ de la craie) ont été utilisées en 2014 ; en 2015, la Commune a acquis 500 tonnes de gravats qui seront étalées lors de la « journée craie ».

9. QUESTIONS DIVERSES

• *Travaux Ecole* : Pendant les vacances de printemps, MM. BARDET Bruno et GOURGUECHON Francis ont installé de nouveaux blocs de sécurité en cas de coupure de l'éclairage de la classe, du couloir et de la salle informatique. Le tableau électrique a été changé complètement. Les essais ont été concluants ; des photos ont été prises et viendront s'ajouter au dossier qui a été établi afin d'être transmis à la Commission de Sécurité de la Préfecture.

• *Tonte Terrain de Loisirs* : La Commune disposant depuis l'an dernier, d'une faucheuse, M. SOMMERMONT Jean-François effectuera prochainement une tonte du terrain de sport.

• *Amiens Métropole* : Dans le cadre des visites organisées par « Amiens, Métropole d'art et d'histoire », l'église de Grattepanche sera ouverte le dimanche 17 mai à partir de 15 H. ; le guide-conférencier qualifié qui assurera cette visite est Monsieur Christian SUTCLIFFE.

• *Journées du Patrimoine* : Cette année, l'opération se déroulera le week-end du 19-20 septembre, sur le thème « Le patrimoine du XXIème siècle, une histoire d'avenir ».

• *Coordonnateur INSEE* : Un recensement de la population se déroulant en 2016, M. le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur INSEE. M^{me} ROGER Betty étant d'accord pour remplir ce rôle, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prendre un arrêté de nomination.

Les Membres du Conseil Municipal